

Direction des enseignements et de la recherche
Département de la diversité des talents,
des concours et évaluations

**Décision portant nomination d'examinateurs spécialisés pour les épreuves
d'accès, en 2022, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée
à l'Institut national du service public**

Le directeur de l'Institut national du service public

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2015-1449 du 9 décembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public, notamment son article 19 ;
- VU la décision du 5 novembre 2021 autorisant l'ouverture en 2022 des épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public ;
- VU l'arrêté du 16 mars 2022 portant nomination de la présidente et des membres du jury chargés d'apprécier les épreuves pour l'accès en 2022 au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public ;

D E C I D E

Sont désignés en qualité d'examinateurs spécialisés pour participer, avec les membres du jury, à la correction des épreuves d'admissibilité pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public de 2022 :

- M. Jean-Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale, hors cadre ;
- Mme Tiphaine GARAT, ingénieure d'études ;
- M. Jean-Baptiste LADAIQUE, inspecteur de l'éducation nationale hors classe ;
- M. Benjamin MOREL, administrateur du Théâtre national de Strasbourg ;
- Mme Fabienne TOURNADRE, maître de conférences.

Fait à Strasbourg, le 29 MARS 2022



Maryvonne LE BRIGNONEN